

**MOUVEMENT
SPORTIF NATIONAL**

**PROMULGUÉE RÉCEMMENT, LA LOI SUR LE SPORT
LAISSE PLANER DES QUESTIONNEMENTS**

Entre désengagement et irréalisme

La loi 04-10 du 14.08.04, relative à l'éducation physique et aux sports, tel est l'intitulé de la nouvelle législation devant désormais régir le mouvement sportif national. Son contenu présente a priori, des lacunes ainsi qu'un certain nombre de dispositions "illégal", voire anticonstitutionnelles, sans parler des dysfonctionnements qu'elle va engendrer.

Par la clarification, on ne peut plus claire, entourant les sports scolaires et universitaires en dotant les ministères respectifs, à savoir celui de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de nouvelles responsabilités en matière d'organisation et de développement des sports, le législateur a rétréci le champ d'intervention du MJS dans le système de l'éducation nationale, en lui conférant le droit, celui "de seul concepteur", de la politique sportive.

"Le désengagement" s'aperçoit également dans les dispositions relatives à l'institution "du sport pour tous", lequel sport est confié à la fédération du même nom. Cette appellation, remplaçant celles attribuées "aux pratiques récréatives de masse" et "aux pratiques compétitives de masse" dans les lois précédentes (89.03 et 95.09), laisse présager un doute sur l'organisation ainsi que sur les objectifs assignés à ce genre de sport. Sera-t-il organisé ? Ou sera-t-il libre ? Ou encore possède-t-il des paliers et des niveaux ?

Aux fins de promouvoir "l'éducation physique et les sports", le législateur a prévu des structures d'animation et d'organisation, celles-ci sont :

"Les clubs sportifs amateurs, les clubs sportifs professionnels, les clubs sportifs professionnels, les ligues, les fédérations et le comité olympique".

Le mode de constitution choisi pour chaque structure est soit celui de l'association (clubs sportifs amateurs, ligues, fédération et comité olympique, soit celui s'appliquant aux entreprises commerciales (clubs sportifs semi-professionnels et clubs sportifs professionnels). A ces structures notamment les clubs sportifs, le législateur a omis de leur définir le genre de pratique à organiser et à développer ainsi que les niveaux d'intervention de chaque entité.

Concernant les ligues, la nouvelle loi a régularisé, définitivement, "la Ligue nationale", "une structure qui vivait, dans le football et avec la bénédiction du MJS, auparavant d'une manière quelque peu illégale, puisque les lois précédentes ne reconnaissaient que celles communales, wilayales et régionales, c'est donc une régularisation a posteriori.

Faudrait-il maintenant, penser que toutes les décisions prises par la LNF dans un passé récent étaient frappées du sceau de la nullité ?

Pas la peine de chercher

une quelconque réponse, car c'est l'histoire ancienne !

Revenant plutôt au contenu de la nouvelle loi qui a introduit de nouvelles dispositions pouvant être assimilées à des dépassements graves à l'endroit de la loi sur les associations ainsi que sur la loi fondamentale du pays, à savoir la Constitution : il est exigé, désormais, à tout club voulant se constituer de recueillir "avis de la fédération" ! Dans le même chapitre, le législateur reconnaît aux clubs de droit de la pluridisciplinarité alors et en guise de reproduire un questionnement innocent, voire évident.

Admettons qu'un club en voie de création, choisit d'organiser cinq disciplines sportives, football, handball, boxe, judo et karaté, auprès de quelle fédération va-t-il demander l'avis ?

Déposera-t-il ses dossiers auprès des fédérations de football, handball, boxe, judo et karaté ? Aussi, la toute récente loi exige des clubs et autres ligues de remettre leur comptabilité aux fédérations auprès desquelles ils sont affiliés pour contrôle et vérification. Ce procédé suscite deux interrogations, l'une est d'ordre réglementaire et l'autre est d'ordre strictement pratique : la fédération est-elle-même, au sens de la loi une association, donc soumise au contrôle. Comment peut-on confier une mission de contrôle à une structure contrôlable ?

En agissant de la sorte, le législateur n'a-t-il pas doté la fédération d'un instrument



Abdelaziz Ziari, l'actuel ministre de la Jeunesse et des Sports, n'est pas comptable politiquement, mais...

très répressif pour étouffer tout avis divergeant pouvant émaner des ligues et autres clubs ? Quant à la question strictement d'ordre pratique, le MCA, à titre d'exemple, dispose en son sein de plus d'une vingtaine de sections sportives, devra-t-il transmettre sa comptabilité à toutes les fédérations auprès desquelles ses sections sont affiliées ?

Apparemment, le législateur a confondu entre la section et le club ! Car ce sont les sections sportives qui s'affilient auprès des fédérations et non pas les clubs... Sur le plan réglementaire, "le club sportif" n'a pas de relation directe vis-à-vis de quelque fédération que se soit, sa relation est indirecte, du fait de l'affiliation, pour participer à des compétitions, de ses sections.

Force est de reconnaître que la loi telle que adoptée, laisse apparaître une nette volonté de la mainmise des fédérations sur l'ensemble des autres structures. C'est pourquoi, n'est-il pas légitime

de s'interroger sur la réelle volonté du législateur : veut-il instaurer une nouvelle domestication des structures au seul profit de "la fédération" ? Ou serait-il en voie de préparer un désengagement, à l'italienne, du MJS à l'avantage du COA, qui devint de par les nouvelles dispositions l'unique instance moralisatrice du sport ?

Dans tous les cas, la période d'une année arrêtée par le législateur pour permettre la publication des textes d'application pourrait, aussi, constituer une occasion pour s'apercevoir des lacunes apparentes dans la nouvelle loi, surtout que M. Ziari n'a pas eu le temps nécessaire, entre sa nomination à la tête du secteur et la présentation de la loi devant le Parlement, de bien cerner tous ses contours.

Politiquement, il n'est pas comptable... Alors, il n'est pas, encore trop tard, pour rendre au MJS et à la loi leur autorité. C'est une question de survie.

Salim Inès

**J.O. 2012
Frankie
Fredericks rejoint
la commission
d'évaluation**



L'athlète namibien Frankie Fredericks a été nommé, par le président du CIO, membre de la commission d'évaluation pour les jeux Olympiques de 2012 dont la composition avait été annoncée en juillet dernier, a informé hier le Comité international olympique. Frankie Fredericks est l'un des quatre athlètes élus à la commission des athlètes du CIO par leurs pays durant les jeux Olympiques d'Athènes, puis cooptés membres du CIO. La commission d'évaluation pour 2012 entamera ses visites dans les villes candidates pour Madrid (3 au 6 février 2005), avant de poursuivre par Londres (16 au 24 février), New York (21 au 24 février), Paris (9 au 12 mars) et Moscou (14 au 17 mars).

Les douze membres de la commission d'évaluation sont Nawal El Moutawakel - présidente (Mar), Els van Breda Vriesman (Pbs), Paul Henderson (Can), Patrick Jarvis (Can), Mustapha Larfaoui (Alg), José Luis Marco (Arg), Ser Miang Ng (Sin), Sam Ramsamy (Afs), Simon Balderstone (Aus), Philippe Bovy (Sui), Bob Elphinstone (Aus) et Frank Fredericks (Nam).

La commission d'évaluation doit analyser les dossiers de candidature que les villes devront avoir remis au CIO le 15 novembre 2004 au plus tard et procéder à des inspections sur le terrain, avant de préparer un rapport qui sera publié un mois avant l'élection de la ville hôte prévue le 6 juillet 2005 à Singapour.

CYCLISME

**MONDIAL 2004 JUNIORS
Le sacre pour Kreuziger**



Le Tunisien Rafaal Chtioui (au milieu) vice-champion du monde juniors.

Le Tchèque Roman Kreuziger a devancé le Tunisien Rafaal Chtioui pour devenir champion du monde juniors de cyclisme sur route, hier à Verone (nord), au terme d'une course de 132,750 kilomètres.

Les deux coureurs ont précédé de 6 secondes un petit groupe de poursuite, réglé pour la troisième place par le Slovène Simon Spilak. Kreuziger, 18 ans, avait décroché mardi dernier la médaille d'argent du contre-la-montre.

Chtioui, qui s'entraîne au Centre mondial du cyclisme à Aigle (Suisse), a lancé l'attaque dans la dernière descente de la côte de Torricelle. Il a donné à la Tunisie sa première médaille aux Championnats du monde sur route.

Chtioui, une première pour le Maghreb

Le Maghreb est monté samedi pour la première fois sur le podium dans l'histoire contemporaine des Championnats du monde de cyclisme sur route grâce à un Tunisien de 18 ans, Rafaal Chtioui, médaillé d'argent de la course juniors à Verone.

"Mon objectif au départ était de terminer premier non Européen comme l'année

passée. Mais, dans le dernier tour, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de cassures dans le groupe de tête et j'ai attaqué dans la descente", a raconté le jeune homme.

Le Tunisien a intégré l'année passée le Centre mondial du cyclisme, créé à Aigle (Suisse) en 2002 par l'Union cycliste internationale (UCI), afin de détecter les talents des nations moins favorisées. "J'ai commencé en Tunisie à faire du vélo, il y a quatre ans. Mais c'était dur, il n'y avait pas trop de matériel. Tout a changé quand ma fédération m'a envoyé au Centre mondial", a-t-il expliqué.

Le nouveau médaillé a remercié son entraîneur, Daniel Gisiger, l'un des très bons coureurs du peloton des années 1980: "Il m'a respecté dès le début. Avec lui, j'ai appris beaucoup de choses." Très croyant, Chtioui s'est félicité du résultat, susceptible de relancer le cyclisme dans son pays: "C'est un sport qui compte moins qu'il y a une vingtaine d'années. Mais cela commence à revenir."

"Mon objectif est de devenir un grand coureur", a-t-il conclu. "C'est une médaille qui me satisfait. Je l'offre à mon pays et à l'Afrique."

TURF

**EN DIRECT D'EL-EULMA - HIPPODROME BAZER SAKHRA
(DIMANCHE 3 OCTOBRE 2004)**

Gare aux surprises

Les quatorze concurrents engagés dans ce prix Dimechk, support au pari mutuel programmé à El-Eulma ce dimanche, vont tout de même réussir à nous surprendre. C'est évident, le profil du parcours retenu et le lot en présence qui sont à l'origine de ce contexte incertain. L'arrivée au disque final risque d'être des plus détonnantes avec la présence de spécialistes dans les stalles de départ. Il y a lieu donc de rattiser large histoire de se prémunir de tout désagrément possible dans ce genre de situation.

Les partants au crible

- Zafzafa** : prestations très quelconques, elle se confinerait dans le rôle de trouble-fête en cas de défaillance des favoris.
- Sayed** : c'est un sérieux prétendant à un classement de choix, car le lot est à sa portée. A cocher en priorité.
- Dhaïef** : il évoluera sur la distance de prédilection, ce qui devrait arranger ses affaires.
- Hichem** : ce jeune poulain nourrit de sérieuses ambitions face à ses aînés. Outsider de charme.
- Filanda** : de modeste qualité, elle est barrée de l'en-

1re course - Prix : Dimechk / P.S. arabe- Tiercé/Quarté/Quinté
- Dotation : 170 000 DA - Distance : 1.200 m - Départ : 15h30

Propriétaires	Chevaux	Jockeys	Pds.	CDS	Entraineurs
AM. Mes. Salem	1. Zafzafa	B. Gacem	55	9	B. Gacem
M. Darnou	2. Sayed	T. Lazreg	54	8	A. Boukellal
R. Meziani	3. Dhaïef	AM. Doukhi	54	11	Propriétaire
R. Missaoui	4. Hichem	MS. Zouar	54	3	MS. Zouar
R. Rabani	5. Filanda	L. Benkolli	54	4	L. Benkolli
B. Bouregghda	6. Mounira	J.J. K. Attalah	53	13	F. Doukhi
O. Haddad	7. Qualaâ	AP.O. Kechroud	53	14	KH. Doukhi
O. Haddad	8. Kassandra	F. Chaâbi	53	6	S. Attalah
L. Mekidèche	9. Erriadh	M. Guehhouche	52	1	Propriétaire
M. Hamidi	10. El Mouradia	B. Berrah	51	7	F. Doukhi
M. Hamidi	11. Afifa	J.J.M. Bouchama	50	5	F. Doukhi
D. Missaoui	12. Ghali	J.J.M. Merouani	50	12	Propriétaire
H. Djilloul	13. Iheb	J.J.A. Salthi	50	10	Propriétaire
H. d'El Bahra	14. Gouraya	S. Benyettou	50	2	Propriétaire

semble des concurrents.

6. Mounira : décevante à chaque sortie, sa tâche s'annonce des plus délicates une fois de plus.

7. Qualaâ : course de rentrée après une longue absence.

8. Kassandra : elle n'a guère réussi ses différentes tentatives. Elle aura fort à faire pour figurer en bon rang.

9. Erriadh : si l'on se réfère à ses moyens avérés, il devrait jouer un rôle de premier ordre.

10. El Mouradia : associée à la monte du talentueux B. Berrah, elle ne devrait pas échouer. A cocher parmi les priorités.

11. Afifa : des bruits favo-

rables circulent à son sujet et il n'y a pas de fumée sans feu. Méfiance donc.

12. Ghali : poulain de qualité qui reste en mesure de frapper fort sans crier gare.

13. Iheb : il misera sur sa fougue de jeunesse pour venir inquiéter ses aînés. Base de jeu.

14. Gouraya : très bien placée de par les conditions de course, elle aura son mot à dire.

FAITES VOS JEUX :
Tiercé / Quarté / Quinté :
2 - 13 - 10 - 9 - 3 / 14 - 4